

BOBCATS

Les Américains à Bora Bora 1942-1946

(Extrait)

Souveraineté française et occupation américaine

Le croiseur *USS Trenton* (CL-11) avec ses quatre cheminées jette l'ancre à Bora Bora le 14 février 1942 en milieu d'après-midi. À son bord, se trouve le contre-amiral Shafroth qui reçoit avec son conseiller, le Lt. Donald I. Thomas, le délégué du chef de la circonscription des îles Sous-le-Vent. John Franck Shafroth, junior surnommé Big Jack, à cause de son poids est né en 1887 à Denver dans le Colorado.

John Franck Shafroth sort de la *Naval Academy* en 1908 et participe à la campagne du Mexique comme navigateur sur le *USS Arkansas* puis comme *Executive Officer* sur le *USS West Virginia*. Le 15 février 1942, de premières discussions sont engagées avec les autorités locales pour leur soumettre préalablement le principe d'une libre circulation de la monnaie américaine à Bora Bora. L'amiral est entouré du lieutenant-commander Sylvester, ingénieur en chef des travaux d'aménagement de la future base de Bora Bora, mais aussi du commandant C.H Sanders, en charge de la section navale de la base de Bora Bora et du colonel Charles Douglas Yelverton Ostrom qui est nommé commandant en chef des troupes en station à Bora Bora. Le 20 février, le colonel Ostrom sera élevé au grade de général.

Une circulaire pour les personnels de la marine : *connaissez vos officiers* nous livre les noms des deux officiers en second du commandant en chef C.H Sanders de la base marine Bobcat : le Lt. E.W Lowman et le Lt. (jg) J.A Schroeder. La baie de Fa'anui est la première visitée par l'état-major américain. Cette localité accueillera le plus gros de la troupe. Le nord de l'île est à son tour visité et notamment Vairupe, site qui est retenu pour la construction de slips et de hangars destinés aux aéronefs amphibies de reconnaissance. Lors de ces visites, le contre-amiral Shafroth a exposé à l'administrateur les attentes des forces armées combinées américaines en termes de location et de droits de bail pour l'édification de casernements, d'hôpitaux, de dépôts de carburant, de batteries de canons à longue portée et de pièces de défense contre les avions (DCA). Le 18 février 1942, le contre-amiral Shafroth indique que conformément à des échanges de lettres entre le chargé d'affaires de la France libre et Washington, un projet d'accord fixera les conditions « d'occupation » de l'île de Bora Bora par les forces militaires américaines. Les autorités locales indiquent au contre-amiral que seul le gouverneur des Établissements français d'Océanie a le pouvoir de négocier et de signer un accord de cet ordre.

L'administrateur Charles Passard indiquera dans son rapport que le contre-amiral, faute de pouvoir se rendre à Papeete, propose la conclusion d'un accord provisoire que le gouverneur pourra modifier ou rejeter. Le rapport établi le 18 février 1942 par l'Amiral J. F Shafroth à l'adresse du Secrétaire de la Navy qui commente les résultats de ces premières négociations, livre une version différente. C'est l'administrateur Passard qui conseille au commandant de la Force du Pacifique du Sud-Est de ne pas se rendre à Papeete. Sa présence rendrait publique l'installation d'unités de la flotte des États-Unis en Océanie française. L'administrateur des îles Sous-le-Vent marque ainsi son souhait de conduire les négociations à un échelon local. Il indique à son interlocuteur américain que le gouverneur se déplacerait dans un délai de trois semaines et qu'il contresignerait l'accord.

Le Commissaire du Ramapo est réputé être le meilleur juriste de la délégation américaine. Un avant-projet respectant les droits de souveraineté et de propriété de la France est alors contracté. Dans son rapport, l'Amiral J. F Shafroth écrit : *Le 14 février 1942, le commandant du Ramapo rencontre M. Charles Passard lequel se montre coopératif pour mener, par délégation du gouverneur, les négociations relatives à l'installation d'une base navale. M. Passard est informé que des discussions ont été menées sur un plan diplomatique à Washington avec les représentants de la France libre. Des copies des lettres sous timbre de la France libre datées du 24 décembre 1941 et du State Department du 15 janvier 1942 sont remises à l'administrateur. Un accord dans ces termes est signé par l'administrateur Passard lequel devra être ratifié par le gouverneur. La reconnaissance de la souveraineté française constitue le préalable incontournable de l'installation américaine dans l'île de Bora Bora.*